

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 84 (1957)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Le "Conseil" des patoisants romands a siégé...  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-230309>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le « Conseil » des patoisants romands a siégé...

*Hôtes de F.-L. Blanc, le Conseil a siégé dans la salle des conférences de Radio-Lausanne.*

*M. le professeur Wiblé y fit un fort intéressant exposé sur les « Archives sonores » et la manière dont il en a conçu la classification, afin qu'elles puissent être consultées, avec le maximum d'effcience, par tous ceux qui le désireront. Ces archives seront inaugurées officiellement au début de l'an prochain.*

*De la belle ouvrage, comme on dit, et qui, maintenant, fait partie de ce « Trésor national » que sont nos patois. Nous aurons l'occasion d'y revenir.*

*Bravo, MM. F.-L. Blanc et Wiblé, bravo ! Vous aurez bien mérité de la reconnaissance des Suisses romands.*

*Un vœu a été émis au cours de séance : celui de voir le canton de Vaud assurer les « 2<sup>e</sup> Journées romandes » des patoisants, qui auront lieu en 1959. D'ores et déjà, le travail doit commencer et les bonnes volontés rassemblées.*

*Un grand Concours « Radio » sera organisé en 1958 et amorcé déjà l'an prochain. En 1957, un « Concours restreint, comme celui des « Trois Cloches », sera lancé...*

*Quelques jalons ont été plantés en vue de l'Exposition nationale de 1964...*

*Du pain sur la planche, comme on le voit !*

*Le « Conteur » en reparlera.*

*De vives félicitations ont été décernées à M. H. Gremaud, qui fit un rapport verbal sur les Fêtes de Bulle, dont les comptes — 8000 fr. — bouclent par un léger bénéfice.*

## Résultats du concours d'octobre

Une vingtaine de grilles fausses pour une trentaine de justes !

L'erreur la plus courante vient de la définition *mode d'être*, mode du verbe être : être...

pardine ! Pour une fois, les concurrents n'ont pas cru à tant de simplicité et ont mis gravement *Cure*. Pas si faux... évidemment !

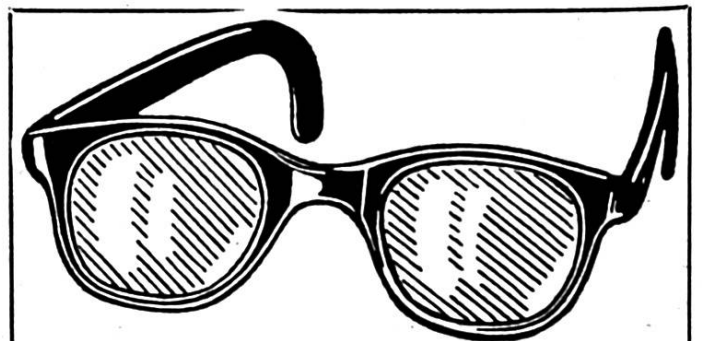
La définition « interdire le jeu de la roulette » : caler, empêcher de rouler, a également donné lieu à des confusions. Pourtant, qui ne se souvient de l'expression « faire calant » que les jeunes joueurs aux nius utilisaient lorsqu'on les empêchait de faire « rouler leurs billes ».

Merci pour les mots d'encouragements au *Conteur romand* et à tous ceux qui se sont remis vaillamment aux jeux de mots croisés. Qu'ils fassent connaître ces « jeux » du *Conteur* autour d'eux. C'est le plus grand service qu'ils peuvent rendre à la revue qui leur est chère.

Après tirage au sort, voici les lauréats :

- M. Louis Chamorel, Gryon.*
- Mme Jeanne Paillard, Lausanne.*
- M. Albert Chessex, Lausanne.*
- Mme Alice Capt, Lausanne.*
- M. Th. Perrin, Payerne.*
- Mme G. Bütikofer, Berne.*
- Mme Marcel Dutoit, Yvonand.*
- M. A. Magnin, Montreux.*
- Mme Jean Clerc, Neuchâtel.*
- Mme Blanc, Lausanne.*
- M. Ch. Serex, La Tour-de-Peilz.*
- Mme J. Klunge, Clarens.*

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 30 novembre 1956, une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie J. Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.



# TREUTHARDT

LAUSANNE

Rue St-Pierre 1 (arcades Cinéma Atlantic)

EXÉCUTION SOIGNÉE DES  
ORDONNANCES MÉDICALES